



Garde d'un enfant après séparation des parents

Par **Choupinette07**, le **20/01/2017** à **16:48**

Bonjour

Je veux me séparer de mon conjoint, mais il ne veut pas me laisser la garde de notre fils de 8 ans. Nous sommes originaires de métropole nous sommes venus à la Réunion en janvier 2016 pour son travail, je voudrais retourner en métropole mais il me dit qu'il ne me laissera jamais la garde de mon fils. Je souhaiterais qu'il le garde quelques mois le temps de m'installer là-bas et que je le récupère par la suite. En sachant que de par son travail il doit bouger tous les deux ans en international.

Par **cocotte1003**, le **20/01/2017** à **17:59**

Bonjour, puisque vous êtes mariés, lors du divorce, le juge prendra une décision pour l'avenir de l'enfant en fonction de l'intérêt de l'enfant et de vos demandes respectives, cordialement

Par **Severine du 57**, le **17/02/2017** à **02:31**

Bonjour je suis actuellement séparée de mon conjoint et ce que je peux refuser l'endroit où il vit actuellement pour accueillir les enfants car un homme il ne reste pas avec les femmes je veux que le bien-être de mes enfants ils en aient assez souffert de la séparation

Par **Severine du 57**, le **17/02/2017** à **02:33**

En sachant qu'il m'a tromper es il vie chez elle ils veux accueil les chez elle

Par **Tisuisse**, le **17/02/2017** à **06:13**

@ Severine : merci d'ouvrir une nouvelle discussion pour que nos réponses n'interfèrent pas avec celles qu'on peut donner à Choupinette07.

@ Coupinette 07 :

Vous parlez de "conjoint, vous êtes donc mariés ou non ? Si le père de votre enfant l'a reconnu à sa naissance, il a autant de droit que vous d'avoir la garde de votre fils, de même que vous, vous avez les même droits que votre mari.